

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2021

VISANT À RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DU NUMÉRIQUE EN
FRANCE - (N° 4196)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 172

présenté par
M. Raphan

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 26, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur les mesures qui pourraient être envisagées en vue de réguler l'économie de l'attention, notamment les mesures qui pourraient être envisagées en vue de responsabiliser l'ensemble des acteurs utilisant des stratégies de captation de l'attention des utilisateurs des services numériques et les mesures qui pourraient être envisagées en vue de sensibiliser les citoyens.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est de demander un rapport au Gouvernement sur les mesures permettant de réguler l'attention de l'attention à la fois sur des mesures permettant de responsabiliser les acteurs et mieux sensibiliser les citoyens.

Cet amendement a été inspiré du The Shift Project.

Comme le précise The Shift Project, l'attention est devenue une « ressource monétisable à capter, dans un contexte de compétition économique qui repose sur la capacité à attirer vers soi un maximum de cette nouvelle ressource. La captation de l'attention est le socle fondamental de la construction de certains produits et les réseaux sociaux en sont l'archétype. » En effet, les outils et services numériques captent et orientent notre attention plus précisément, plus rapidement et plus profondément que les interactions humaines classiques ne sauraient le faire. Fondés sur des connaissances scientifiques et cliniques, ils embarquent des techniques performantes tout au long de leur utilisation, au travers d'applications multidimensionnelles, de fil d'actualité, de divertissements, d'un simple bip, d'accroches, etc.

Comme le précise Yves Citton, co-directeur de la revue *Multitudes*, « L'industrialisation, qui a concentré l'attention des travailleurs sur une chaîne de montage, a aussi dû capter l'attention des consommateurs pour écouler sa surabondance de marchandises, et inventer de nouveaux médias (cinéma, radio, TV, internet) pour pénétrer plus intimement nos consciences. »

Nous sommes ici dans l'exploitation industrielle des biais cognitifs de tout à chacun et c'est bien une problématique d'épuisement des ressources du vivant dont il s'agit et qu'il conviendrait de mieux réguler.

A la fois problématique environnementale, économique, sanitaire et éducative, l'économie de l'attention nous oblige à penser d'ores et déjà des politiques publiques adaptées à cette nouvelle économie du 21^{ème} siècle.